

|   |              |   |
|---|--------------|---|
| Material group  | 6242         | Page 1 sur 20                             |
| Nom du produit  | <b>SATEL</b> | Août 2017                                 |
| Fiche de données de sécurité conforme à la Rég. Européenne 1907/2006 telle qu'amendée |              | Se substitue à la version de Janvier 2017 |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# SATEL




Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un ♣.

### ♣SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

- 1.1. **Identificateur de produit** ..... **Zeta-cypermethrine 100 g/l EW**  
**Contient de la zeta-cypermethrine et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one CAS n°2634-33-5 (max. 0,02%)**
- Nom commercial ..... **SATEL**  
**AMM n° 9300309**
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** ..... Peut être utilisé uniquement comme insecticide.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** ..... **CHEMINOVA AGRO France S.A.S.**  
19 Bd Eugène Deruelle  
69003 LYON  
Tel 04 37 23 65 70  
Fax 04 76 71 08 46  
[CheminovaAgroFranceSAS@fmc.com](mailto:CheminovaAgroFranceSAS@fmc.com)
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence** ..... Centre antipoison :  
Paris : 01.40.05.48.48  
Lyon : 04.72.11.69.11  
Marseille : 04.91.75.25.25  
Lille : 03.25.81.28.22
- Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

|                |              |               |
|----------------|--------------|---------------|
| Material group | 6242         | Page 2 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017     |

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

|   |  |
|---|--|
| <p>2.1. <b>Classification de la substance ou du mélange</b></p> <p>Classification OMS .....</p> <p>Dangers pour la santé .....</p> <p>Dangers pour l'environnement .....</p>  | <p>Toxicité orale aiguë : Catégorie 4 (H302)<br/>         Sensibilisation – peau : Catégorie 1 (H317)<br/>         Toxicité en cas d'inhalation : Catégorie 4 (H332)<br/>         Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 2 (H373)<br/>         Dangers pour le milieu aquatique, aigu : catégorie 1 (H400)<br/>         chroniques : Catégorie 1 (H410)</p> <p>Classe II : Modérément dangereux</p> <p>Le produit est nocif par ingestion et par inhalation. Il peut provoquer des réactions allergiques.</p> <p>Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques.</p>  |
| <p>2.2. <b>Éléments d'étiquetage</b><br/> <u>Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé</u></p> <p>Identificateur de produit .....</p> <p>Pictogrammes de danger (GHS07, GHS08, GHS09)</p>   | <p>Zeta-cyperméthrine 100 g/l EW<br/>         Contient de la zeta-cyperméthrine et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one CAS n°2634-33-5 (max. 0,02%)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div>  |
| <p>Mention d'avertissement .....</p> <p>Mentions de danger</p> <p>H302 .....</p> <p>H317 .....</p> <p>H332 .....</p> <p>H373 .....</p> <p>H410 .....</p> <p>Autres mentions</p> <p>EUH401 .....</p> <p>Conseils de prudence</p> <p>P260 .....</p> <p>P264 .....</p> <p>P280 .....</p> | <p>Attention</p> <p>Nocif en cas d'ingestion.<br/>         Peut provoquer une allergie cutanée.<br/>         Nocif par inhalation.<br/>         Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux.<br/>         Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.</p> <p>Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.<br/>         Se laver les mains soigneusement après manipulation.<br/>         Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un</p> |

|                |              |               |
|----------------|--------------|---------------|
| Material group | 6242         | Page 3 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017     |

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| P302+P352.....                   | équipement de protection des yeux/du visage.<br>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  |
| P304-P340.....                   | EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  |
| P362-P364.....                   | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  |
| P501 .....                       | Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.   |
| <b>Autres mentions</b>           |   |
| SP1 .....                        | Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]   |
| SPe3 .....                       | Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour la vigne (application en pré-floraison).  |
| SPe3 .....                       | Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour la vigne (application en post-floraison).   |
| SPe3 .....                       | Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les autres cultures.   |
| SPe3 .....                       | Pour protéger les arthropodes non-cibles/ les insectes, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.   |
| SPe8 .....                       | Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison ou en période de production d'exsudats./Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison. |
|                                  | Contient du 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one CAS n°2634-33-5 (max. 0,02%).  |
|                                  | Délai de rentrée : 48 heures.   |
| 2.3. <b>Autres dangers</b> ..... | Aucun des ingrédients de ce produit ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.  |

|   |
|---|
| <b>SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS</b> |
|---|

|                              |  |
|------------------------------|--|
| 3.1. <b>Substances</b> ..... | Ce produit est un mélange, pas une substance.                            |
| 3.2. <b>Mélanges</b> .....   | Voir section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger. |

|                |              |               |
|----------------|--------------|---------------|
| Material group | 6242         | Page 4 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017     |

Substance active

**Zeta-cypermethrine** .....

Nom CAS .....

N° CAS .....

Nom IUPAC .....

Nom ISO/Nom UE.....

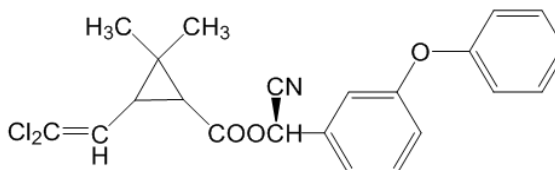
N° CE (N° EINECS) .....

N° index UE .....

Classification du composant .....

Formule développée .....

Contenu : 12% en masse  
 Cyclopropanecarboxylic acid, 3-(2,2-dichloroethenyl)-2,2-dimethyl-, cyano(3-phenoxyphenyl)methyl ester  
 52315-07-8  
 Mixture of the stereoisomers (S)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate, where the ratio of the (S):(1RS,3RS) isomeric pair to the (S):(1RS,3SR) isomeric pair lies in the ratio range 45-55 to 55-45 respectively  
 Zeta-cypermethrine  
 257-842-9  
 607-421-00-4  
 Toxicité orale aiguë: Catégorie 3 (H301)  
 Toxicité aiguë par inhalation : Catégorie 4 (H332)  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): catégorie 3 (H335))  
 Dangers pour le milieu aquatique, aigu : Catégorie 1 (H400)  
 chroniques : Catégorie 1 (H410)



Ingrédients à déclaration obligatoire

|   | Contenu<br>(% p/p) | N° CAS     | N° CE<br>(N° EINECS) | Classification   |
|---|--------------------|------------|----------------------|--|
| Propane-1,2-diol<br>Reg. no. 01-2119456809-23   | 5 – 10             | 57-55-6    | 200-338-0            | Non classé   |
| Poly(oxy-1,2-ethanediyl), $\alpha$ -tridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate, potassium salt | <5                 | 68186-36-7 | Aucun                | Irrit. Cutanée 2 (H315)<br>Dom. Oculaires 1 (H318)<br>Aquatique Chronique 3 (H412)   |
| 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one  | Max. 0.02          | 2634-33-5  | 220-120-9            | Tox . Aigue 4 (H302)<br>Irrit Cutanée 2 (H315)<br>Irrit. Oculaire 1 (H318)<br>Sens. Cutanée 1A (H317)<br>Aquatique Aigu 1 (H400) |

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

**4.1. Description des premiers secours**

En cas d'exposition, ne pas attendre l'apparition des symptômes, mais mettre immédiatement en place les procédures décrites ci-dessous.

|                |              |               |
|----------------|--------------|---------------|
| Material group | 6242         | Page 5 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017     |

- Inhalation ..... En cas de gêne, retirer immédiatement du lieu d'exposition. Cas légers : maintenir la victime sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves : consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
- En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer immédiatement la respiration artificielle et continuer jusqu'à ce qu'un médecin prenne en charge la victime.
- Contact avec la peau ..... retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Ne pas tout de suite rincer à l'eau mais commencer par essuyer avec un chiffon sec ou à l'aide de talc, puis laver à l'eau et au savon. Appliquer ensuite de la lidocaïne, de la crème à la vitamine E, de l'huile de soin ou une crème.
- Contact avec les yeux ..... Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau ou à l'aide d'une solution de lavage oculaire, en ouvrant occasionnellement les paupières, jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu. S'il y a lieu, retirer les lentilles de contact après quelques minutes, puis rincer à nouveau. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion ..... Consulter un médecin immédiatement. Faire se rincer la bouche à la personne exposée et lui faire boire 1 ou 2 verres d'eau ou de lait. Provoquer le vomissement seulement si:
1. une quantité importante (plus d'une bouchée) a été ingérée
  2. le patient est totalement conscient
  3. l'aide médicale n'est pas facilement joignable
  4. l'ingestion a eu lieu il y a moins d'1 heure
- Laisser le patient provoquer le vomissement en touchant le fond de sa gorge avec un doigt. En cas de vomissement, s'assurer que les vomissements ne pénètrent pas les voies aériennes. Laisser la victime se rincer la bouche et s'hydrater à nouveau.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** La Zeta-cyperméthrine peut causer des brûlures, des picotements ou des engourdissements dans les zones exposées (paresthésie).

4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Si un signe d'empoisonnement survient, appeler immédiatement un médecin, une clinique ou un hôpital. Expliquer que la victime a été exposée à un insecticide pyréthroïde. Décrire son état et l'étendue de l'exposition. Enlever immédiatement la personne exposée de la zone où le produit est présent.

Dès qu'une sensation de picotement est observée dans n'importe quelle zone de la peau (voir la section 11), il est recommandé d'appliquer immédiatement de la lidocaïne ou une crème à la vitamine E. Pour cette raison, la lidocaïne ou la vitamine E devraient être disponibles sur le lieu de travail.

|                |              |               |
|----------------|--------------|---------------|
| Material group | 6242         | Page 6 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017     |

Il peut se révéler utile de communiquer cette fiche de données de sécurité de sécurité au médecin.

Notes au médecin .....

Un antidote spécifique contre cette substance n'est pas connu. Le lavage gastrique et l'administration de charbon actif peuvent être envisagés. Normalement, la récupération est spontanée.

Si la zêta-cyperméthrine pénètre dans la peau, elle peut provoquer une irritation similaire aux coups de soleil. La substance sera transformée dans un environnement non polaire tel qu'une huile ou une crème grasse. On a signalé que la crème de vitamine E était bénéfique. L'eau est très polaire et ne diminuera pas, mais pourra prolonger l'irritation. L'eau chaude peut augmenter la douleur.

Pour la contamination des yeux, l'instillation d'un anesthésiant local peut être envisagée.

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- 5.1. **Moyens d'extinction** ..... Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.
- 5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Les produits de décomposition principaux sont des composés volatils, toxiques, irritants et inflammables tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés organiques chlorés. Des traces de cyanure d'hydrogène peuvent être présentes.
- 5.3. **Conseils aux pompiers** ..... Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu contre le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

**SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- 6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Il est recommandé d'avoir un plan pour éviter les déversements. Si le déversement se produit, il doit être retiré et la zone nettoyée immédiatement selon un plan prédéterminé. Il est également recommandé de nettoyer la zone ou l'équipement en cas de suspicion de contamination. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.  
  
 En cas de déversement important (impliquant 10 tonnes du produit ou plus) :  
 1. Utiliser un équipement de protection individuelle ; voir section 8

|                |              |               |
|----------------|--------------|---------------|
| Material group | 6242         | Page 7 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017     |

2. Composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
3. Alerter les autorités.

Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage d'un déversement. Utiliser un équipement de protection individuel. Selon l'ampleur du déversement, il conviendra éventuellement de porter un appareil respiratoire, un masque filtrant ou une protection oculaire, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes.

Arrêter la source du déversement immédiatement, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Tenir les personnes non protégées à l'écart de la zone de déversement. Éviter et réduire autant que possible la formation de vapeur ou de brouillard.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements peu importants sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être éliminés à l'aide d'un matériau absorbant de type liant universel, terre à foulon ou autres argiles absorbantes. Placer les absorbants contaminés dans des conteneurs adaptés. Nettoyer la zone avec un détergent et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage à l'aide d'un absorbant et le placer dans des conteneurs adaptés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections .....**

Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle.  
 Voir section 13 concernant l'élimination.

|   |
|---|
| <b>SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE</b> |
|---|

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. Sinon, la substance

|                |              |               |
|----------------|--------------|---------------|
| Material group | 6242         | Page 8 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017     |

doit être de préférence manipulée par des moyens mécaniques. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.

Pour plus d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage afin de prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Tenir toutes les personnes non protégées et les enfants à l'écart de la zone de travail.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

La zone de travail doit toujours être propre. Les équipements de protection individuelle utilisés doivent être éliminés ou nettoyés immédiatement après leur utilisation. Le respirateur doit être nettoyé et remplacé par un filtre conformément aux instructions fournies avec l'appareil respiratoire.

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage des équipements. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Le produit est stable dans des conditions normales d'entreposage.

Conserver ce produit dans des conteneurs étiquetés et fermés. L'espace de stockage doit être constitué de matériaux non combustibles, être fermé, sec, aéré, comporter un sol imperméable et ne pas être accessible aux personnes non autorisées ni aux enfants. L'affichage d'un panneau d'avertissement indiquant «**POISON** » est recommandé. La salle doit uniquement être utilisée pour le stockage de produits chimiques. Il ne faut pas y introduire de boissons, d'aliments, d'aliments pour animaux ni de graines. Une station de lavage des mains doit être mise à disposition.

**7.3. Utilisation(s) finale(s)**

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé



|                |              |               |
|----------------|--------------|---------------|
| Material group | 6242         | Page 9 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017     |

**particulière(s)**

que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

**SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle**

8.1.

Valeurs limites d'exposition

|                         |                 | Année |   |
|-------------------------|-----------------|-------|---|
| <b>Propane-1,2-diol</b> | AIHA (USA) WEEL | 2015  | 10 mg/m <sup>3</sup>  |
|                         | MAK (Germany)   | 2014  | Ne peut pas être établi à l'heure actuelle  |
|                         | HSE (UK) WEL    | 2011  | 8-hr TWA<br>150 ppm (474 mg/m <sup>3</sup> ), total (vapeur et particules)<br>10 mg/m <sup>3</sup> (particules) |

Cependant, d'autres limites d'exposition personnelle définies par les réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

**Zeta-cypermethrine**

|                                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| DNEL .....                       | 0.02 mg/kg pc/jour |
| PNEC, aquatique environnement .. | 0.0013 ng/l        |

**Propane-1,2-diol**

|                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| DNEL, inhalation, systemique ..... | 183 mg/m <sup>3</sup> |
| DNEL, inhalation, local .....      | 10 mg/m <sup>3</sup>  |
| PNEC, eau douce .....              | 260 mg/l              |
| PNEC, eau de mer .....             | 26 mg/l               |

8.2. **Contrôles de l'exposition** .....

Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuelle n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

Les précautions ci-dessous sont initialement destinées à la manipulation du produit pur et à la préparation de la solution à vaporiser, mais peuvent également s'appliquer lors de la vaporisation.

En cas d'exposition élevée accidentelle, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, des combinaisons résistantes aux produits chimiques.



Protection respiratoire

En cas de déversement accidentel de la substance, qui produirait une vapeur ou une poussière épaisse, les opérateurs doivent se munir d'un équipement de protection respiratoire agréé avec filtre universel contenant un filtre à particules.

|                |              |                |
|----------------|--------------|----------------|
| Material group | 6242         | Page 10 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017      |



**Gants de protection**

Porter de longs gants résistants aux produits chimiques, par exemple en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile. Le temps de décomposition des matériaux composant ce produit est inconnu. Toutefois, généralement, le port de gants de protection n'offre qu'une protection partielle contre l'exposition cutanée. De petites déchirures peuvent se produire sur les gants et une contamination croisée est possible. Il est recommandé de limiter le travail à effectuer manuellement et de changer les gants immédiatement en cas de suspicion de contamination. Veiller à ne rien toucher avec des gants contaminés. Les gants utilisés devraient être jetés et ne pas être réutilisés. Se laver les mains avec de l'eau et du savon immédiatement après le travail.



**Protection oculaire ...**

Porter un écran facial plutôt que des lunettes de sécurité. La possibilité d'un contact avec les yeux devrait être exclue.



**Autres protections ....**

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée limitée, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène est suffisant. Les combinaisons en polyéthylène doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

**Pour la pulvérisation :**

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

La préparation contenant de la zétacyperméthrine, pyrèthriinoïde est susceptible de provoquer des paresthésies : éviter le contact avec la peau conformément à l'arrêté en vigueur.

La préparation contenant un mélange de chlorométhyl- et de méthyl-isothiazolone est susceptible de provoquer des réactions allergiques.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'équipement de protection individuelle (EPI) doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

|                |              |                |
|----------------|--------------|----------------|
| Material group | 6242         | Page 11 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017      |

Pour l'opérateur, porter :

| Partie du corps à protéger | EPI opérateur   |  |   |
|----------------------------|---|--|---|
|                            | Préparation / Mélange / Chargement  | Nettoyage du matériel de pulvérisation   | Application   |
|                            |   |  | Pulvérisateurs portés ou traînés à rampe ou pneumatique ou atomiseurs   |
|                            |   | Tracteur avec cab. Fermée  | Tracteur sans cab.  |
| Mains                      | Gants en nitrile certifiés EN 374-3   | Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application (si tracteur sans cabine) et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation (tracteur avec ou sans cabine) <sup>(2)</sup> |   |
| Voies resp.                | Pour l'étape de préparation/mélange/chargement : Demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou un demi-masque (EN 140) équipé d'un filtre à particules P3 (EN 143)  | /  | Demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou un demi-masque (EN 140) équipé d'un filtre à particules P3 (EN 143) |
| Corps                      | Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m <sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ET EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée <sup>(1)</sup> | Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m <sup>2</sup> avec traitement déperlant   | Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche  |
| Yeux                       | Lunettes de sécurité certifiées norme EC EN- 3  |  |   |
| Pieds                      | Bottes de protection conformes à la réglementation évaluées selon la norme EN 13 832-3  |  |   |

(1) Il est possible d'utiliser à la place de la protection proposée dans le tableau, une combinaison de catégorie III type 4 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application).

(2) Si tracteur avec cabine, ne porter les gants qu'à l'extérieur de la cabine et les stocker après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Pour le travailleur porter une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35 %/65 % - grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup>) avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Remarque : la combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant préconisée peut être remplacée par tout autre EPI vestimentaire, spécifiques aux produits phytopharmaceutiques, conformes aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 89/686/CEE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect ..... Liquide brun clair à beige

|                |              |                |
|----------------|--------------|----------------|
| Material group | 6242         | Page 12 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017      |

|   |   |
|---|---|
| Odeur .....   | Léger, âcre   |
| Seuil olfactif .....  | Non déterminé   |
| pH .....  | 4.15  |
| Point de fusion/point de congélation                                      | Non déterminé   |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                     | Non déterminé   |
| Point d'éclair .....  | > 100°C   |
| Taux d'évaporation .....  | Non déterminé   |
| Inflammabilité (solide/gaz) .....   | Non applicable (liquide)  |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non déterminée  |
| Pression de vapeur .....  | <b>Zeta-cypermethrine</b> : $2.53 \times 10^{-7}$ Pa à 25°C   |
| Densité de vapeur .....   | Non déterminée  |
| Densité relative .....  | 1.0305 à 20°C   |
| Solubilité(s) .....   | Solubilité de la <b>zeta-cypemethrine</b> à 20°C dans<br>ethyl acetate > 1000 g/l<br>n-heptane 40.12 g/l<br>eau 0.0387 mg/l |
| Coefficient de partage n-octanol/eau                                      | <b>Zeta-cypermethrine</b> : $\log K_{ow} = 5 - 6$ à 24°C  |
| Température d'auto-inflammation   | > 600°C   |
| Température de décomposition .....  | Non déterminée  |
| Viscosité .....   | La viscosité dépend du taux de cisaillement<br>63 - 1081 mPa.s à 20°C<br>47 - 707 mPa.s à 40°C                              |
| Propriétés explosives .....   | Non explosif  |
| Propriétés oxydantes .....  | Non oxydant   |

9.2. **Autres informations**

Miscibilité ..... Le produit est dispersable dans l'eau.

|   |
|---|
| <b>SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b> |
|---|

|  |  |
|--|--|
| 10.1. <b>Réactivité</b> .....                          | À notre connaissance, ce produit n'enregistre aucune réactivité particulière.                |
| 10.2. <b>Stabilité chimique</b> .....                  | Le produit est stable lors d'une manipulation normale et le stockage à température ambiante. |
| 10.3. <b>Possibilité de réactions dangereuses</b>      | Aucune connue.   |
| 10.4. <b>Conditions à éviter</b> .....                 | Le chauffage du produit peut générer des vapeurs nocives et irritantes.                      |
| 10.5. <b>Matières incompatibles</b> .....              | Aucune connue  |
| 10.6. <b>Produits de décomposition dangereux</b> ..... | Voir sous-section 5.2.   |

|                |              |                |
|----------------|--------------|----------------|
| Material group | 6242         | Page 13 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017      |

|   |
|---|
| <b>SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b> |
|---|

|  |              |   |
|--|--------------|---|
| 11.1. <b>Information sur les effets toxicologiques</b> |              | * = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <i>Produit</i>   |              |   |
| Toxicité aiguë .....                                   |              | Le produit est nocif par ingestion et par inhalation, mais n'est pas considéré comme dangereux par contact avec la peau. La toxicité aiguë est mesurée comme suit:  |
| Voie(s) de pénétration                                 | - ingestion  | DL <sub>50</sub> , voie orale, rat : 385 mg/kg  |
|  | - peau       | DL <sub>50</sub> , voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg *   |
|  | - inhalation | CL <sub>50</sub> , inhalation, rat : 2.09 mg/l/4 h  |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                   |              | Peut être légèrement irritant pour la peau. *   |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire .....     |              | Peut être légèrement irritant pour les yeux. *  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                |              | Sensibilisant pour la peau.   |
| Effet mutagène sur les cellules germinales             |              | Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. *   |
| Cancérogénicité .....                                  |              | Le produit ne contient aucun ingrédient qui soit cancérogène. *   |
| Toxicité pour la reproduction .....                    |              | Le produit ne contient aucun composant connu pour avoir des effets néfastes sur la reproduction. *  |
| STOT – exposition unique .....                         |              | Aucun effet spécifique autres que ceux déjà précisés dans cette fiche de données de sécurité n'a été observé. *   |
| STOT – exposition répétée .....                        |              | Ce qui suit est mesuré sur l'ingrédient actif zeta-cyperméthrine:<br>Organe cible: système nerveux.<br>Une exposition répétée peut provoquer des effets neurotoxiques. Divers symptômes de toxicité (ataxie, diminution de l'activité, déshydratation) ont été observés lors d'un test oral de 90 jours avec des rats à des concentrations d'exposition de 70 mg / kg pc / jour.  |
| Danger par aspiration .....                            |              | Le produit ne présente pas de risque de pneumonie par aspiration. *   |
| Symptômes et effets, aigus et différés                 |              | Par contact, la zeta-cyperméthrine peut causer des brûlures, des picotements ou de l'engourdissement dans les zones exposées (paresthésie), qui est inoffensif à faible exposition, mais peut être assez pénible, surtout dans l'œil. L'effet peut résulter d'éclaboussures, d'aérosols ou de transfert de gants contaminés. L'effet est transitoire, dure jusqu'à 24 heures, mais peut, dans des cas exceptionnels, durer plus longtemps. Il peut être considéré comme un avertissement sur la surexposition et encourager à une |

|                |              |                |
|----------------|--------------|----------------|
| Material group | 6242         | Page 14 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017      |

modification de la façon de travailler.

En cas d'ingestion ou d'inhalation, de petites doses peuvent produire des symptômes non spécifiques (par exemple nausées, vomissements, diarrhée). Des doses plus importantes peuvent provoquer une perturbation du système nerveux central (par exemple, tremblements, convulsions, coma).

Zeta-cyperméthrin

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Après administration orale, la zeta-cyperméthrine est absorbée, initialement largement distribuée dans le corps et finalement distribuée principalement dans la peau et les tissus adipeux. Il est largement métabolisé. Il est éliminé presque complètement dans les 72 heures.

Toxicité aiguë .....

La Zeta-cyperméthrine est toxique si elle est avalée et nocive par inhalation. La toxicité par contact avec la peau est moins sévère. Les résultats pour la toxicité aiguë varient selon la conception de l'étude et le matériel. Les résultats suivants sont mentionnés dans la littérature:

Voie(s) de pénétration

- ingestion
- peau
- inhalation

DL<sub>50</sub>, voie orale, rat (mâle) : 134 -557 mg/kg  
 DL<sub>50</sub>, voie orale, rat (femelle) : 86 - 1264 mg/kg  
 DL<sub>50</sub>, voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg \*  
 CL<sub>50</sub>, inhalation rat : 1.26 - 2.5 mg/l/4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas irritant pour la peau. \*

Lésions oculaires graves/irritation oculaire .....

Pas irritant pour les yeux. \*

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisant lorsque mesurée selon la méthode OCDE 406.

Poly(oxy-1,2-ethanediyl),  $\alpha$ -tridecyl- $\omega$ -hydroxy-, phosphate, sel de potassium

Toxicité aiguë .....

La substance peut être nocive par ingestion, mais elle est considérée comme non dangereuse par contact avec la peau ou par inhalation. La toxicité aiguë est mesurée comme suit:

Voie(s) de pénétration

- ingestion
- peau
- inhalation

DL<sub>50</sub>, voie orale, rat : > 2000 mg/kg  
 DL<sub>50</sub>, voie cutanée, lapin : non disponible  
 CL<sub>50</sub>, inhalation, rat : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Très irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non sensibilisant \*

|                |              |                |
|----------------|--------------|----------------|
| Material group | 6242         | Page 15 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017      |

*1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one*

|  |  |
|--|--|
| Toxicité aiguë .....                               | Lasubstance est nocive par ingestion.  |
| Voie(s) de pénétration                             | - ingestion DL <sub>50</sub> , voie orale, rat (mâle) : 670 mg/kg<br>DL <sub>50</sub> , voie orale, rat (femelle) : 784 mg/kg<br>(méthode OPPTS 870.1100, mesuré sur une solution à 73%) |
|  | - peau DL <sub>50</sub> , voie cutanée, lapin : > 2000 mg/kg *<br>(méthode OPPTS 870.1200, mesuré sur une solution à 73%)  |
|  | - inhalation CL <sub>50</sub> , inhalation, rat : non disponible   |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée               | Légèrement irritant pour la peau (méthode OPPTS 870.2500).   |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire ..... | Très irritant pour les yeux (méthode OPPTS 870.2400).  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée            | Sensibilisant cutané modéré sur les cochons d'inde (méthode OPPTS 870.2600). La substance semble sensiblement plus sensibilisée pour les humains.  |

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

- 12.1. **Toxicité** ..... Le produit est extrêmement toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les insectes. Il n'est pas considéré comme nuisible pour les plantes aquatiques, les microorganismes et les macroorganismes du sol et les oiseaux.
- Ce qui suit a été mesuré sur le produit:
- Poissons 96-h CL<sub>50</sub>: 13 µg/l
  - Daphnies 48-h CE<sub>50</sub>: 0.827 µg/l  
21-jours NOEC: 0.1 µg/l
  - Algues 24-h C<sub>50E<sub>r</sub></sub>: 1.6 mg/l
- 12.2. **Persistance et dégradabilité** ..... La **Zeta-cyperméthrine** n'est pas facilement biodégradable. La demi-vie de dégradation primaire est généralement de quelques semaines dans un sol aérobie, selon les circonstances.
- Le produit contient des quantités mineures de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradables dans les stations d'épuration des eaux usées.
- 12.3. **Potentiel de bioaccumulation** ..... Voir section 9 concernant les coefficients de partage octanol-eau.
- La **zeta-cyperméthrine** peut se bioaccumuler, mais en raison de sa forte toxicité aiguë pour les organismes aquatiques, la bioaccumulation n'est pas pertinente.

|                |              |                |
|----------------|--------------|----------------|
| Material group | 6242         | Page 16 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017      |

- 12.4. **Mobilité dans le sol** ..... La **Zeta-cyperméthrine** n'est pas mobile dans l'environnement. Elle se lie étroitement aux particules du sol.
- 12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB** ..... Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.
- 12.6. **Autres effets néfastes** ..... Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

### **SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

- 13.1. **Méthodes de traitement des déchets** Les quantités de substances restantes, les vêtements contaminés, les emballages vides mais sales, etc., doivent être considérés comme des déchets dangereux.
- L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.
- Élimination du produit ..... Conformément à la Directive cadre sur les déchets (2008/98/CE), les possibilités de réutilisation ou de retraitement doivent être envisagées en premier lieu.  
 Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
 Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.
- Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou le grain lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas déverser dans les réseaux d'égouts.
- Élimination des emballages ..... Ré-emploi de l'emballage interdit.  
 Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels.
- Élimination des emballages ..... 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

### **♣SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

- 14.1. **Numéro ONU** ..... 3082
- 14.2. **Nom d'expédition des Nations Unies** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (zeta-cyperméthrine)



|                |              |                |
|----------------|--------------|----------------|
| Material group | 6242         | Page 17 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017      |

- 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** ..... 9
- 14.4. **Groupe d'emballage** ..... III
- 14.5. **Dangers pour l'environnement** .. Polluant marin
- 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** ..... Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut engendrer des dommages sur la santé. Ne pas déverser dans l'environnement.
- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC** Le produit n'est pas transporté en vrac par bateau.

|   |
|---|
| <b>SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES</b> |
|---|

- 15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Catégorie Seveso (Dir. 2012/18/EU): dangereux pour l'environnement.
- Les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit.
- Tous les ingrédients sont couverts par les directives européennes relatives aux produits chimiques.
- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**
- Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.
- 15.3. **Autres**
- Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.  
 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)
- Protection des travailleurs : réglementation française**  
 Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.  
 Prévention médicale : Code du travail  
 - article R 234.9 et 10 (femmes)  
 - article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)  
 - articles R 231-35 et 38 (formation)  
 Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)
- Délai de réentrée :**  
 En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 4 mai 2017 précise le délai de rentrée suivant sur les parcelles traitées: délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.
- Protection de l'environnement :**  
 Nomenclature des installations classées pour la protection de

|                |              |                |
|----------------|--------------|----------------|
| Material group | 6242         | Page 18 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017      |

l'environnement (ICPE) :  
 rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4510

Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant les différentes phases d'utilisation de la préparation.  
 La préparation contenant de la zétacyperméthrine, pyréthrinolide est susceptible de provoquer des paresthésies : éviter le contact avec la peau conformément à l'arrêté en vigueur.  
 La préparation contenant un mélange de chlorométhyl- et de méthyl-isothiazolone est susceptible de provoquer des réactions allergiques.

#### ♣ SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Modifications appropriées de la fiche de données de sécurité .....

Corrections mineures uniquement

Liste des abréviations .....

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 AIHA American Industrial Hygiene Association  
 BAT Biologische Arbeitsstoff-Toleranzwert  
 BCF BioConcentration Factor  
 BEI Biological Exposure Index (Indice d'exposition biologique)  
 BMGV Biological Monitoring Guidance Value  
 BOD<sub>5</sub> Biological Oxygen Demand (pour 5 days)  
 CAS Chemical Abstracts Service  
 Dir. Directive  
 DNEL Dose dérivée sans effet  
 CE Communauté Européenne ou Concentré Émulsifiable  
 CE<sub>50</sub> Concentration d'effet 50 %  
 C<sub>50</sub>E<sub>r</sub> 50% Effet Concentration basée sur la croissance  
 CI<sub>50</sub> Concentration d'inhibition 50 %  
 CL<sub>50</sub> Concentration létale 50 %  
 CSEO Concentration Sans Effet Observé  
 COD Chemical Oxygen Demand  
 Dir. Directive  
 DL<sub>50</sub> Dose létale 50 %  
 EINECS European INventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes)  
 EKA Expositionsäquivalent für Krebserzeugende Arbeitsstoffe  
 EW Emulsion aqueuse  
 FIFRA Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act  
 GHS Globally Harmonized classification and labelling System of chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), Cinquième édition révisée en 2013

|                |              |                |
|----------------|--------------|----------------|
| Material group | 6242         | Page 19 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017      |

|           |  |
|-----------|--|
| HSE       | Health & Safety Executive, Royaume-Uni   |
| IBC       | Code International Bulk Chemical   |
| ISO       | International Organisation for Standardization   |
| IUPAC     | International Union of Pure and Applied Chemistry<br>(Union internationale de la chimie pure et appliquée)                     |
| LOAEL     | Lowest Observed Adverse Effect Level (Niveau le plus bas d'effet indésirable observé)  |
| LOEL      | Lowest Observed Effect Level   |
| MAK       | Maximale Arbeitsplatz-Konzentration  |
| MARPOL    | Directives MARPOL établies par l'International Maritime Organisation (IMO) pour la prévention de la pollution marine           |
| NOEC      | No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)  |
| N.s.a.    | Non spécifié par ailleurs  |
| OCDE      | Organisation de Coopération et de Développement Économiques  |
| OMS (WHO) | Organisation Mondiale de la Santé  |
| OPPTS     | Office for Prevention, Pesticides and Toxic Substances<br>(Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques) |
| OSHA      | Occupational Safety and Health Administration  |
| PBT       | Rémanent, Bioaccumulatif, Toxique  |
| PEL       | Valeur limite d'exposition   |
| PNEC      | Concentration prédite sans effet   |
| Reg.      | Réglementation   |
| STEL      | Limite d'exposition de courte durée  |
| STOT      | Toxicité spécifique d'organe cible   |
| TLV       | Valeur limite du seuil   |
| TWA       | Time Weighed Average   |
| vPvB      | very Persistent, very Bioaccumulative (très rémanent, très bioaccumulatif)   |
| WEEL      | Niveau d'exposition environnementale en milieu de travail  |
| WEL       | Limite d'exposition professionnelle  |

Références ..... Les données mesurées sur ce produit sont des données d'entreprise non publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature publiée et peuvent être trouvées à plusieurs endroits.

Méthode utilisée pour la classification Données de tests

Mentions de danger utilisées ..... H301 Toxique en cas d'ingestion.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

|                |              |                |
|----------------|--------------|----------------|
| Material group | 6242         | Page 20 sur 20 |
| Nom du produit | <b>SATEL</b> | Août 2017      |

des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils sur la formation ..... Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et ont été formées aux mesures de sécurité requises.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par FMC Corporation peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Préparé par : FMC Corporation / Cheminova A/S / GHB